

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 JUILLET 2022 A 20 HEURES

## Réuni en session ordinaire suite à convocation du samedi 2 juillet 2022.

**Présents :** Françoise BARRET, Fabienne CADORIN, Blandine CHRISTIAENS, Denis DEBATISSE, Philippe DUCREUX, Sylvette GAUDARD, Gilles GOUTAUDIER, Lucas LAPANDERY, Jean-Louis LECHERE, Claude PALASSE, Pierrick PARDON, Edwige VINCENT.

**Absentes excusées :** Laurence HAUG, Séverine PERRIN.

**Secrétaire de séance :** Edwige VINCENT.

**Monsieur le Maire constate que le quorum de 5 est atteint. L'Assemblée peut donc valablement délibérer.**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du jeudi 9 juin 2022
2. Modification de postes des agents suite à avancement de grades
3. Modification de postes de agents suite à diminution et augmentation du temps de travail
4. Subvention exceptionnelle pour la fête de la musique
5. Octroi d'une prime pour vêtements et chaussures
6. Questions diverses

### **1 – Adoption du compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 9 juin 2022.**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### **2 – Modifications de postes des agents**

**Objet : Création de 2 emplois suite à avancement de grade**

**Modification du tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26/01/1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par le conseil municipal. Il rappelle au conseil la délibération du 28 janvier 2016 fixant les taux de promotion pour les avancements de grade.

Compte-tenu de la possibilité pour deux agents d'accéder au grade d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe par promotion interne et vu l'avis favorable du centre de gestion de la Loire en date du 13 mai 2022 il est proposé au conseil municipal de créer à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 :

- Un poste d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe d'une durée hebdomadaire de 35 h
- Un poste d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe d'une durée hebdomadaire de 29,13 h

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1) La création à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 :

- D'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe d'une durée hebdomadaire de 35 h
- D'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe d'une durée hebdomadaire de 29,13 h

Parallèlement à ces deux créations de poste il sera procédé au 31 décembre 2022 à la suppression des deux postes d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe actuellement pourvus par ces deux agents.

2) De modifier le tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 :

Cadres d'emplois	CAT	Grades	Nombre d'emploi et Horaire hebdomadaire
<b>Direction</b> Rédacteur (exerçant les fonctions de secrétaire de mairie)	B	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 à raison de 35 h hebdomadaires
<b>Services techniques</b> Adjoint technique	C	Adjoint technique Territorial	1 à raison de 35 h hebdomadaires
	C	Adjoint technique Territorial Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 à raison de 35 h hebdomadaires
		<i>Adjoint technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe (jusqu'au 31 décembre 2022)</i>	<i>1 à raison de 35 h hebdomadaires</i>
<b>Ecoles</b> Adjoint technique	C	Adjoint technique Territorial Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 à raison de 29,13 h hebdomadaires
		<i>Adjoint technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe (jusqu'au 31 décembre 2022)</i>	<i>1 à raison de 29,13h hebdomadaires</i>
	C	Adjoint technique Territorial	1 à raison de 22,98 h hebdomadaires
	C	Adjoint technique Territorial	1 à raison de 17,85 h hebdomadaires
	C	Adjoint technique Territorial	1 à raison de 20,79 h hebdomadaires

3) D'inscrire au budget les crédits correspondants

4) D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la nomination des agents sur l'emploi créé selon les conditions statutaires et réglementaires

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### 3 – Modifications de postes des agents

**Objet : Diminution du temps de travail d'un emploi à temps non complet et augmentation du temps de travail d'un autre emploi à temps non complet**

Le Maire informe l'assemblée du souhait d'un agent de diminuer son temps de travail en ne s'occupant plus du ménage du soir à l'école les lundi mardi et jeudi soit une diminution totale de 6h30 par semaine. C'est un autre agent à temps non complet qui effectuera désormais cette tâche. Il est également prévu d'augmenter de 6 h les grands ménages de l'été pour ces deux postes.

Le Maire propose à l'assemblée, conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984 :

- De diminuer la durée hebdomadaire annualisée de l'emploi d'adjoint technique territorial de Mme BARRET Caroline en le portant de 20 H à 17,85 H à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.
- D'augmenter la durée hebdomadaire annualisée de l'emploi d'adjoint technique territorial de Mme BOUDDOUHAJ Yasmina en le portant de 15,19 h à 20,79 h à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter la proposition du Maire

de modifier ainsi le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 :

Cadres d'emplois	CAT	Grades	Nombre d'emploi et Horaire hebdomadaire
<b>Direction</b> Rédacteur (exerçant les fonctions de secrétaire de mairie)	B	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 à raison de 35 h hebdomadaires
<b>Services techniques</b> Adjoint technique	C	Adjoint technique Territorial	1 à raison de 35 h hebdomadaires
	C	Adjoint technique Territorial Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 à raison de 35 h hebdomadaires
<b>Ecoles</b> Adjoint technique	C	Adjoint technique Territorial Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 à raison de 29,13 h hebdomadaires
	C	Adjoint technique Territorial	1 à raison de 22,98 h hebdomadaires
	C	Adjoint technique Territorial	1 à raison de 17,85 h hebdomadaires
	C	Adjoint technique Territorial	1 à raison de 20,79 h hebdomadaires

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

#### 4 – Subvention exceptionnelle

##### Objet : Subvention exceptionnelle au Sou des Ecoles pour la fête de la musique

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les différentes associations de la commune se sont réunies pour organiser une fête de la musique dans le village le samedi 18 juin 2022.

Le Sou des Ecoles de Saint Haon Le Vieux qui a géré la partie financière de cette organisation sollicite une aide de la commune pour faire face aux dépenses engagées pour faire venir plusieurs groupes de musique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec une voix contre et une abstention décide d'accorder une

subvention exceptionnelle de 400 € au Sou des Ecoles de Saint-Haon-Le-Vieux.

POUR : 10

CONTRE : 1

ABSTENTION : 1

## **5 – Octroi d'une prime vêtements et chaussures**

### **Objet : Indemnité représentative de frais à Thibaut SAVARD**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération du 5 décembre 1971 il avait été décidé d'allouer à l'ouvrier chargé de l'entretien de la voie publique une indemnité pour usure anormalement rapide des chaussures et des vêtements et demande que celle-ci soit allouée à Monsieur Thibaut SAVARD, adjoint technique contractuel depuis le 4 juillet 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer ces indemnités à leur taux maximum à partir du mois de juillet à Monsieur Thibaut SAVARD.

Ces indemnités dont le total s'établit à  $32,74 \text{ €} \times 2 = 65,48 \text{ €}$  sont fixées pour l'année entière (6/12 pour l'année 2022) et elles seront reconduites les années suivantes suivant les bases du journal officiel

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## **6 – Questions diverses :**

Point sur le réaménagement du cimetière :

Le portail va être réparé, le caveau provisoire a été nettoyé et va être enduit, l'enherbement est prévu après la Toussaint, des cavurnes vont être rajoutées. Des panneaux simples d'information seront installés.

CCAS :

Une nouvelle réfugiée ukrainienne, la fille de Tamara, 15 ans, va arriver début août pour rejoindre son frère et sa maman.

Ecole :

Retour est fait du dernier Conseil d'Ecole. Nous avons à gérer un problème de harcèlement persistant. La formation du personnel est à nouveau envisagée.

PLH :

Denis nous fait un retour sur la dernière réunion à laquelle il a assisté concernant le lancement du nouveau Plan Local de l'Habitat sous la houlette de Roannais Agglo.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 23h20.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal : jeudi 1<sup>er</sup> septembre à 20 heures.**

**Le Maire,**

**Gilles GOUTAUDIER**

**La secrétaire de séance,**

**Edwige VINCENT**